

III – DESCRIPTION DU SITE

III-1 Situation géographique de la Vallée de l'Yèvre

L'Yèvre est un cours d'eau affluent à la rivière le Cher. Elle prend sa source dans la commune de Gron à l'est du département, passe par Bourges avant de se jeter dans le Cher à Vierzon. Elle parcourt 71,5 km à travers la campagne berrichonne.

La Zone de Protection Spéciale « Vallée de l'Yèvre » est formée de plusieurs sites tout au long de la rivière Yèvre, en aval de Bourges.

Elle concerne six communes du département : Bourges, Saint-Doulchard, Marmagne, Berry-Bouy, Foëcy, Vignoux-sur-Barangeon.

III-2 Caractéristiques physiques de la Vallée de l'Yèvre

III-2.1 Géologie

Au quaternaire, l'érosion fluviale a permis la création des vallées. Le sous-sol géologique de la vallée de l'Yèvre correspond donc à des dépôts d'alluvions récentes. Ces alluvions récentes sont formées d'argiles plus ou moins sableuses qui définissent les marnes.

III-2.2 Pédologie

Les sols de la vallée de l'Yèvre sont hydromorphes à texture argileuse lourde. Le niveau de la nappe d'eau permanente se situe à 80 cm de profondeur ce qui a induit des sols à gley. Ce type de sol résulte de la présence d'une nappe d'eau permanente réductrice, en équilibre avec le cours d'eau. Les faciès tourbeux sont présents dans le lit majeur de la vallée de l'Yèvre.

III-2.3 Climat

Précipitations

Les précipitations moyennes annuelles sont de 688 mm à Vierzon et 721 mm à Bourges.

Température

Le mois le plus froid est le mois de janvier et le plus chaud celui de juillet. Entre le mois d'octobre et le mois d'avril, il y a entre 55 et 60 jours de gelée.

L'ensoleillement est bon, avec un peu plus de 1800 heures annuelles de moyenne.

III-3 L'intérêt écologique du site

III-3.1 Les milieux présents

Les prairies naturelles et les boisements alluviaux confèrent à la vallée de l'Yèvre un paysage de bocage au milieu de la Champagne berrichonne. Les milieux naturels, inondés au gré des crues hivernales et parfois printanières, sont des habitats riches par la présence de flore et de faune remarquables. Deux espèces végétales sont protégées au niveau régional : le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) et la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*). Un papillon inscrit à l'annexe II de la directive Habitats, le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), est présent sur le site dans les prairies naturelles. Enfin, la présence du Râle des genêts (*Crex crex*) a justifié l'inscription du site en Z. P. S. au titre de la directive Oiseaux.

Les milieux naturels riverains de l'Yèvre sont riches de la diversité de la flore et certains sont d'intérêt communautaire : les prairies naturelles sont caractéristiques des prairies maigres de fauche de basse altitude à Vulpin des prés et Sanguisorbe officinale (6510) ; les boisements alluviaux correspondent aux vestiges des forêts mixtes de chênes, frênes et ormes (91F0) et des forêts alluviales résiduelles de la Loire et de ces affluents (91E0 – habitat prioritaire) ; les mégaphorbiaies des franges (6431) sont situées dans les zones les plus humides.

Les prairies naturelles

Les prairies naturelles représentent plus de 75 % de la superficie totale de la Zone de Protection Spéciale. Elles sont utilisées pour le pâturage et pour obtenir du foin pour l'alimentation du bétail en hiver. Les prairies naturelles sont situées dans le lit majeur de l'Yèvre. Elles sont fauchées assez tardivement, en juin. Un pâturage sur regain intervient éventuellement en automne avant que les prairies ne soient trop inondées.

Le fauchage des prairies se fait à l'aide d'un lamier, à une vitesse de près de 15 km/h. Le fauchage a lieu de l'extérieur de la parcelle jusqu'à l'intérieur.

Le pâturage est extensif. La charge à l'hectare est faible et permet un pâturage sur le regain.

Les mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies sont situées en zones plus basses, donc plus humides, dans les prairies ou à leur périphérie. Elles sont constituées de grandes hygrophytes parmi lesquelles la salicaire commune, le liseron des haies, la baldingère.

Les roselières

Les roselières ne représentent qu'une faible partie du site. Elles sont présentes en strate herbacée sous les peupliers, les jeunes peupleraies en particulier. Les roselières sont des milieux pouvant servir de refuge à la faune mais aussi de site de reproduction pour le busard des roseaux qui en tient son nom, par exemple.

Les haies

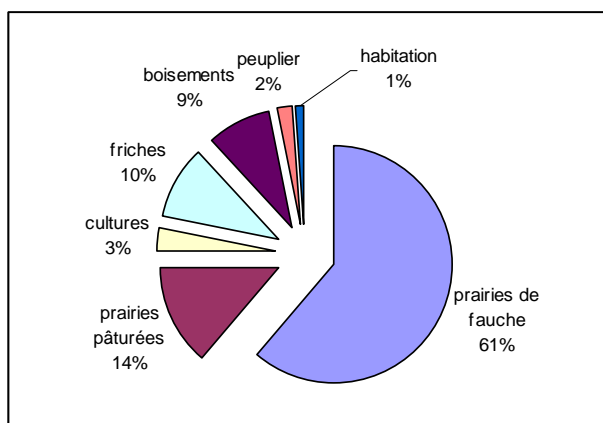
Le maillage de haies est résiduel. En effet, peu de haies sont présentes pour délimiter les parcelles de prairies. D'autre part, celles qui restent ne sont plus très entretenues.

Les boisements

En bordure de la rivière, les boisements de saules, aulnes et frênes sont plus nombreux. Les systèmes racinaires des espèces d'arbres constituant les boisements alluviaux permettent le maintien des berges et évitent leur érosion à chacune des crues de l'Yèvre.

Les cultures

Quelques cultures sont pratiquées : elles ne représentent que 3% de la superficie totale de la Z. P. S. « Vallée de l'Yèvre ». La culture du maïs est la plus adaptée aux types de sols à fortes hygromorphies. Elles ne doivent pas devenir le seul type d'exploitation de la vallée de l'Yèvre car elles provoqueraient une diminution de la biodiversité du site. D'autre part, la végétation haute des maïs n'est pas favorable au Rôle des genêts.



Graphique de l'occupation du sol de la Z. P. S. « Vallée de l'Yèvre »

III-3.2 L'avifaune

La diversité floristique amène une bonne diversité des insectes. Celle-ci est importante pour les oiseaux, surtout en période de nidification ou d'élevage des petits. Les parents peuvent ainsi facilement se nourrir sans trop se déplacer. La quantité d'insectes des prairies naturelles permet une bonne alimentation des jeunes oisillons et contribue au succès de la reproduction.

Quatre espèces inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux sont présentes dans la Zone de Protection Spéciale : le Râle des genêts et la Pie-grièche écorcheur (nicheurs), les busards Saint-Martin et des roseaux (terrains de chasse).

Les milieux naturels de la vallée de l'Yèvre sont très intéressants pour de nombreuses autres espèces d'oiseaux dont notamment le Courlis cendré, le Vanneau huppé, le Tarier des prés et la Bouscarle de Cetti. D'autre part, le Martin-pêcheur d'Europe fréquente l'Yèvre proprement dite.

III-4 Les zones de protections existantes

III-4.1 La Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)

La Zone de Protection Spéciale représente les milieux les plus naturels d'un périmètre plus large inscrit comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, notamment riche de la présence du Râle des genêts mais aussi de la Pie-grièche écorcheur, du Busard Saint-Martin, du Busard cendré, du Busard des roseaux et de l'Oedicnème criard. Les inventaires de cette Z. I. C. O. datent de 1992. Cette zone est délimitée par le canal du Berry et la route nationale N76 entre Vierzon et Mehun-sur-Yèvre puis la route départementale D 60 de Mehun-sur-Yèvre à Bourges. Le périmètre de la Z.P.S. a été proposé sur la base des milieux les plus favorables à la nidification du Râle des genêts, l'espèce emblématique de la zone.

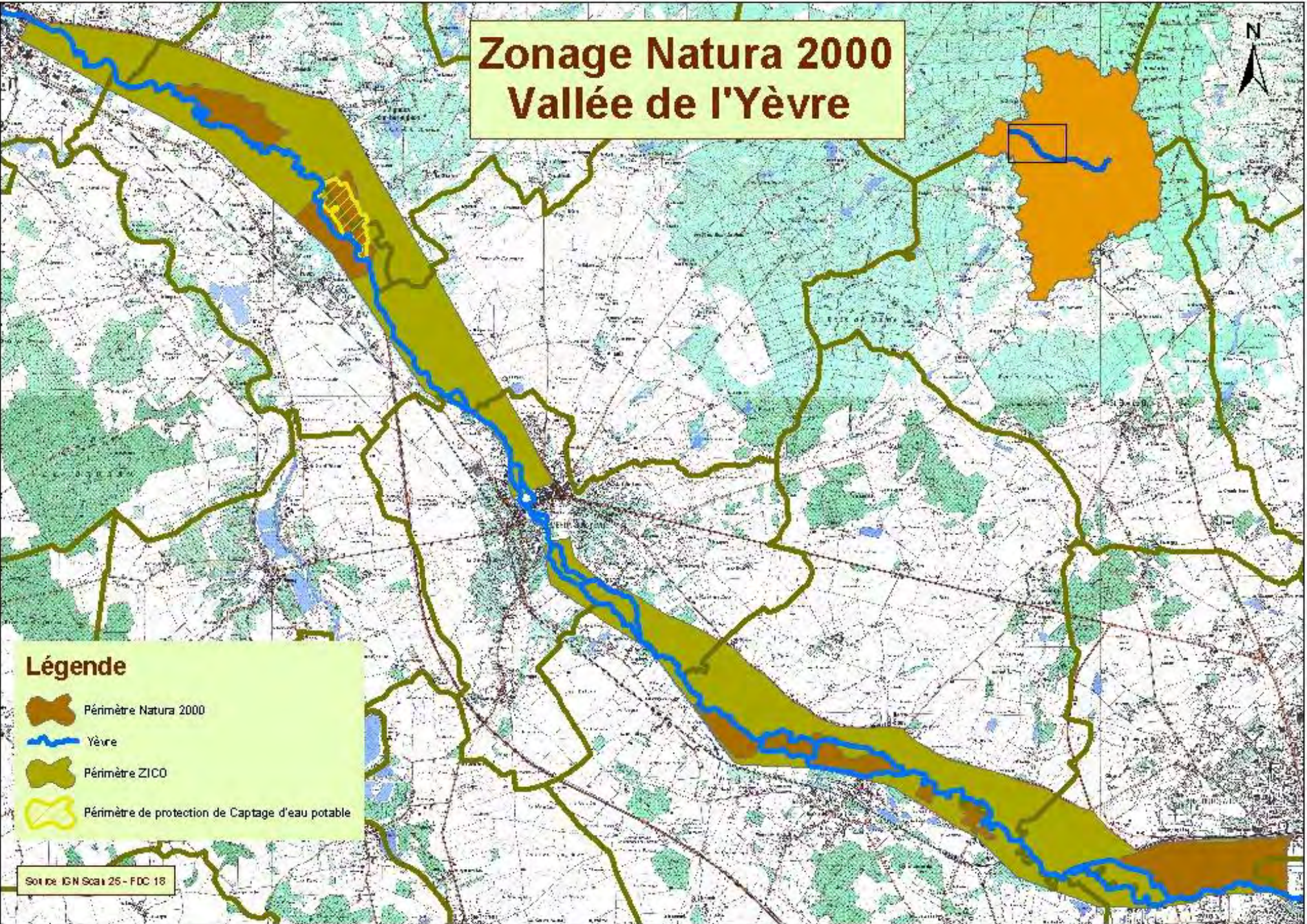
III-4.2 Le Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau « Yèvre-Auron » (S. A. G. E.)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S. D. A. G. E.) du bassin Loire-Bretagne permet l'élaboration de schémas d'aménagement et de gestion des eaux de plusieurs bassins versants. Ainsi, pour répondre aux exigences de production et de qualité des eaux et la protection des milieux aquatiques, le S. A. G. E. « Yèvre-Auron » est en cours d'élaboration.

III-4.3 Le périmètre de protection de captage d'eau potable

Au lieu-dit « La Loupillère », à la limite des communes de Vignoux-sur-Barangeon et de Foëcy, une station de pompage d'eau pour l'alimentation locale en eau potable nécessite le classement de la périphérie immédiate dans le périmètre de protection de captage d'eau potable. Ainsi, aucun fertilisant ou produit phytosanitaire ne devra être utilisé afin de conserver la qualité des eaux superficielles.

Zonage Natura 2000 Vallée de l'Yèvre



Légende

-  Périmètre Natura 2000
-  Yèvre
-  Périmètre ZICO
-  Périmètre de protection de Captage d'eau potable

Source : IGN Scale 25 - FDC 18

III-5 Le foncier du site

Les parcelles et chemins communaux

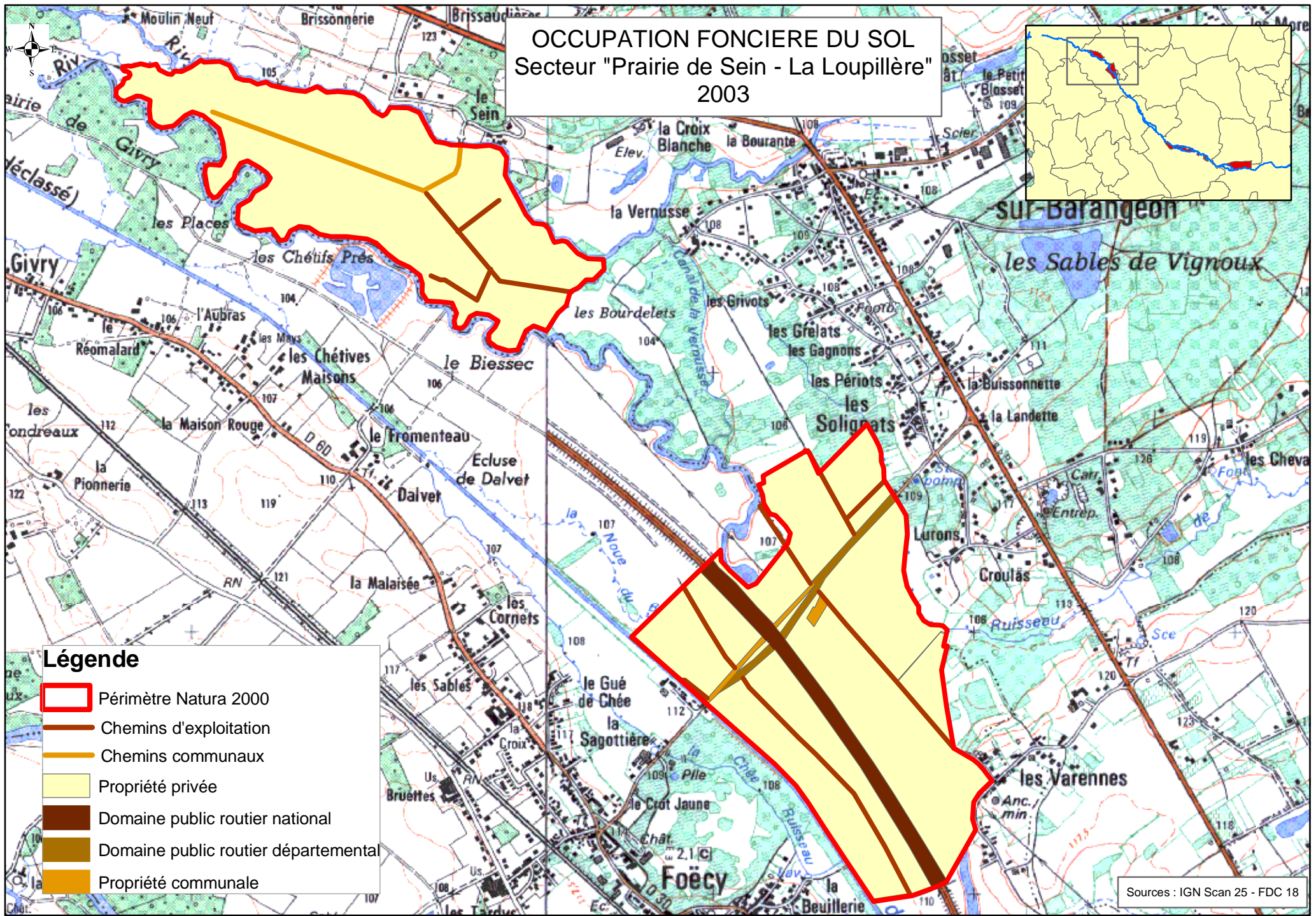
Une partie de la superficie du site correspond à des parcelles de propriétés communales. Les communes louent les terres à des exploitants agricoles. Les chemins communaux appartiennent aux communes et leur entretien leur revient également.

Les propriétés privées et chemins d'exploitation

Les propriétaires privés représentent la majorité du site. Quelques exploitants agricoles utilisent les terres pour leur activité d'élevage. D'autres laissent les parcelles à l'abandon et une troisième catégorie se sert de leur parcelle comme lieu de détente. Les chemins d'exploitation sont la propriété de tous les riverains et doivent être entretenus par chacun d'eux.

En ce qui concerne les parcelles riveraines de l'Yèvre, les propriétaires sont propriétaires jusqu'à la moitié du lit mineur de la rivière. Ils doivent notamment entretenir les berges de l'Yèvre.

OCCUPATION FONCIERE DU SOL Secteur "Prairie de Sein - La Loupillère" 2003

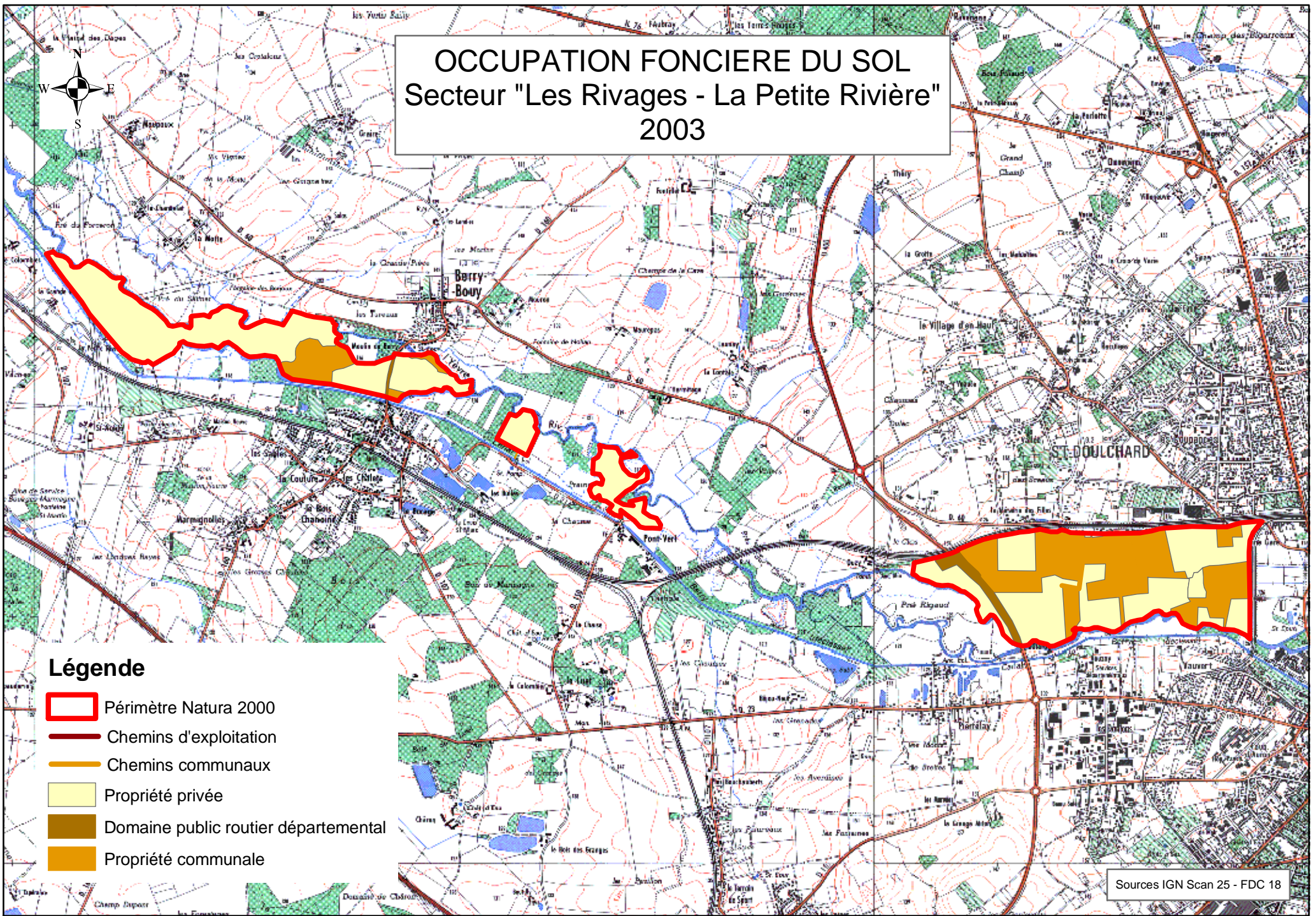


- Légende**
- Périmètre Natura 2000
 - Chemins d'exploitation
 - Chemins communaux
 - Propriété privée
 - Domaine public routier national
 - Domaine public routier départemental
 - Propriété communale




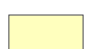


OCCUPATION FONCIERE DU SOL

Secteur "Les Rivages - La Petite Rivière"

2003



Légende

-  Périmètre Natura 2000
-  Chemins d'exploitation
-  Chemins communaux
-  Propriété privée
-  Domaine public routier départemental
-  Propriété communale